

## PROCES VERBAL

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 12

**Présents :** 8

**Votants:** 9

**Séance du 07 février 2020**

L'an deux mille vingt et le sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2020, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** René DELATTRE, Marc BECQUIN, Jérôme CARON, Claude DESACHY, Christian DUCROCQ, Emmanuel HAMON, Laurence CHAMPY, Joël HERBET

**Représentés:** Olivier STAELENS par René DELATTRE

**Excuses:** Bruno DECOSTER

**Absents:** Djamila LEFEBVRE, Antoine VARLET

**Secrétaire de séance:** Jérôme CARON

---

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 17 décembre 2019.

### **1/07.02.2020 : Demande de subvention à la FDE80 pour l'installation de la vidéoprotection**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé d'installer la vidéoprotection dans la commune.

Le devis retenu d'un montant de 90612,00 € HT a permis de solliciter une subvention de la DETR, qui a été octroyée à un taux de 30%, soit un montant de 27184,00 €.

Suite aux informations fournies par Monsieur Franck BEAUVARLET, conseiller départemental de notre canton, une subvention de 20% sur le montant HT pourrait être allouée par la Fédération départementale d'Energie de la Somme.

Le Conseil municipal, compte tenu des informations recueillies, sollicite une subvention de la FDE80, pour l'installation de la vidéoprotection, se rapportant au devis d'un montant de 90612,00 €.

Les crédits en lien avec cette opération seront inscrits au budget primitif de l'année 2020.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

### **2/07.02.2020 : Location d'un logement communal**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de location d'un ancien logement de fonction situé à proximité du groupe scolaire. Cette demande a été formulée par une personne qui fait partie du C.P.I de Miraumont, sollicitant une baisse du loyer mensuel.

Le loyer actuel des anciens logements de direction situés au 2 et 4, rue Trévequenne est de 726,55 €. Il devient difficile de louer ces logements à ce tarif. L'absence de locataires contribue à la dégradation progressive de l'intérieur des immeubles.

Monsieur le Maire propose de ramener le loyer mensuel de ces deux habitations à 500,00 €, en sachant qu'il faudra prendre en compte cette baisse pour assurer une certaine équité avec les autres locataires de logements communaux.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de fixer le loyer mensuel des logements communaux sis au 2 et 4, rue Trévequenne à 500,00 € à compter de ce jour.

A titre de compensation les loyers mensuels des autres logements communaux ne seront pas augmentés durant quelques années.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

### **3/07.02.2020 : Renouvellement du contrat d'entretien du chauffage de l'église**

Monsieur le Maire indique que le contrat d'entretien du chauffage de l'église qui liait la commune à la société DELESTRE Industrie est arrivé à expiration. Il présente donc le nouveau contrat proposé

par la société DELESTRE Industrie, à compter du 1er janvier 2020 pour un montant de 535.00€ HT annuel (pièces détachées en sus), révisable chaque année.

Le conseil municipal, après délibération, accepte la nouvelle proposition de la société DELESTRE Industrie et autorise le Maire à signer tout document visant à entériner le contrat.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

#### **4/07.02.2020 : Convention territoriale globale de services aux familles**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une convention entre la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, les communes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, la CAF et la CPAM, qui a pour vocation de réfléchir conjointement aux objectifs à construire et à partager entre les signataires les données du territoire, et de travailler conjointement à apporter les réponses nécessaires aux besoins dudit territoire en :

- identifiant les besoins prioritaires sur le Pays du Coquelicot ;
- définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- optimisant l'offre existante et/ou développant une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à signer cette convention.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

#### **5/07.02.2020 : Subvention pour l'organisation de la représentation théâtrale du 08 février 2020**

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'octroyer à la Commission Communale Sports et Loisirs de Miramont la somme de 500.00€ pour participation à l'organisation de la représentation théâtrale du 08 février 2020.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

#### **CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE (pour les 2 tours)**

8h00-11h00 : Mme Laurence CHAMPY, M. Jérôme CARON, M. Marc BECQUIN

11h00-14h00 : M. Joël HERBET, M. Christian DUCROCQ, M. Claude DESACHY

14h00-18h00 : M. Emmanuel HAMON, M. René DELATTRE, M. Bruno DECOSTER

#### **6/07.02.2020 : Heures complémentaire effectuées par Monsieur Stéphane CHERON**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Stéphane Chéron a été employé afin de renforcer l'équipe d'employés municipaux chargés de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, à raison de 20 heures hebdomadaires. Monsieur le Maire explique qu'un employé en contrat ne peut effectuer en heures complémentaires plus de 25 fois ses heures hebdomadaires divisé par 35, soit un contingent de 14.28 heures complémentaires dans le cas de Monsieur Chéron. Monsieur le Maire indique que Monsieur Chéron remplace également les employés municipaux absents pour raison de congé annuel ou de maladie, or le nombre d'heures complémentaires autorisées légalement ne suffisent pas pour pallier ces absences. Monsieur le Maire explique que Monsieur Chéron peut être autorisé à effectuer plus d'heures complémentaires, par délibération du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à mandater plus d'heures complémentaires que prévu par le contingent à Monsieur Stéphane Chéron, pour qu'il puisse effectuer le remplacement d'agents absents.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

## **7/07.02.2020 : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" (A.GE.D.I.)**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en oeuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 04 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

## **8/07.02.2020 : Autorisation d'encaissement de deux chèques**

Monsieur le Maire présente un chèque n°5249210 des assurances AMP concernant un trop perçu d'un montant de 49.67€. Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à encaisser ce chèque sur le compte communal.

Monsieur le Maire présente ensuite un chèque de la DDFiP de la Haute-Vienne d'un montant de 21.00€ concernant un dégrèvement de la taxe foncière 2019. Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à encaisser ce chèque sur le compte communal.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

## **Communications diverses**

\*Concernant la procédure de reprise des concessions abandonnées, le dernier procès verbal a eu lieu le 21 janvier 2020. Comme il convient de procéder à un affichage d'un mois, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se réunir début mars afin de délibérer.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que le groupe Elabor a proposé un devis pour l'enlèvement des tombes concernées (environ 86) et la création d'un ossuaire, d'un montant d'environ 58000€, payable sur 2 exercices. Un deuxième devis a été demandé à la société Dessein pour environ 75000€.

\*Monsieur le Maire indique qu'il y a toujours des problèmes de téléphone à la maison médicale et qu'il a donc résilié le contrat qui liait la commune à la société VOIP au 15 avril 2020. Il faut donc maintenant faire le choix d'un nouvel opérateur. Monsieur le Maire indique que l'installation de la fibre pourrait coûter beaucoup moins que les 9000€ annoncés précédemment. Il précise qu'un article du Courrier Picard place notre commune en zone d'intervention prioritaire. L'Agence Régionale de santé souhaite créer une maison de santé pluridisciplinaire (nous avons une maison médicale

pluridisciplinaire ce qui est différent). Cela regarde plutôt les professionnels de santé qui y exercent. Le docteur Honvoh n'est pas contre mais le docteur Petitprez ne semble pas intéressée. Cependant, dans le cas d'une maison de santé pluridisciplinaire, l'état, la région et le département financeraient jusqu'à 80% de la construction d'une extension, ce qui serait très intéressant pour les finances communales.

\*Le paysagiste Carnel a terminé les plantations décidées fin d'année 2019.

Le Maire  
R. Delattre

